

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20260207_66/423
	Du 2 juillet 2026 à 18 heures 30
<u>NOMBRE :</u> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 20 De Votants : 27 Absents ayant donné procuration : 7 Absents excusés sans procuration : 0 Absents non excusés sans procuration : 0 <u>Objet :</u> Signature Conventions passage réseaux secs sur la parcelle communale AM 27	L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Isabelle MAZAY ; Marc SERVILE ; Catherine LAPIERRE ; Cyril GUERRE ; Jérôme BALLESTEROS ; Odile GIOVANNELLI ; Philippe GALLI ; Marcel DESPROGES ; Didier PAQUETTE ; Ruben VANEL ; Philippe LOYAU ; Sophie ESCUDIER ; Valérie MARINARO ; Sophie GIMENO ; Gwendoline PELLISSIER ; Morganne SAUNIER ; Gautier CASES ; Elisabeth CRES ; Florence COMTE Etaient absents excusés avec procuration : Pascal MIARD pouvoir à Marc SERVILE, Antoine GIRON pouvoir à Florence COMTE, Nathalie PERROT pouvoir à Isabelle MAZAY, Patrick ETIENNE pouvoir à Jérôme BALLESTEROS, Pauline DELOFFRE pouvoir à Valérie MARINARO, Florence DUSSAUT pouvoir à Odile GIOVANNELLI; Loïc CODOU pouvoir à Elisabeth CRES Etaient absents excusés sans procuration : - Etaient absents non excusés sans procuration : -

Monsieur Jean-Luc CHAILAN, rapporteur, expose :

Le Territoire d'Énergie GARD - SMEG, en collaboration avec la commune de Caveirac, étudie l'enfouissement des réseaux secs (électrique, télécom et éclairage public) dans la rue Fanfonne Guillaume.

Ces branchements actuellement aériens seront enfouis prochainement. Ces travaux, entièrement pris en charge par le Territoire d'Énergie GARD - SMEG, contribueront à la sécurisation des réseaux et à l'amélioration esthétique de cette rue.

Les travaux sur la parcelle AM 27 sont les suivants :

- réseau électrique :

- * Etablir à demeure 3 canalisation(s) souterraine(s), au sol, sur une longueur de 35 m,
- * Etablir à demeure 1 coffret électrique de type RMBT pour réaliser la reprise du branchement électrique.

- réseau éclairage public :

- * Etablir à demeure 2 supports pour équipement d'éclairage public de type candélabre dans votre parcelle, donnant sur la voie publique.
- * Pose de tubes PVC Ø 63 et de deux tranchées dans terrain privé pour la reprise de réseau sur une longueur d'environ 40 ml.

- réseau Orange :

- * Pose de chambres L3C, L1C et d'un regard 30x30 pour la reprise de branchement télécom,
- * Pose de tubes PVC Ø 42/45 et d'une tranchée dans terrain privé pour la reprise de réseau sur une longueur d'environ 70 ml.

Ces travaux sur le domaine communal nécessitent par conséquent des servitudes de passage sur la parcelle précitée suivant conventions ci-annexées

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer les conventions de passage sur la parcelle communale AM 27, annexées à la présente délibération, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
A Caveirac, le 6 juillet 2026

Le Maire
Jean-Luc CHAUBA



La Secrétaire de séance
Odile GIOVANNELLI

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'O. Giovannelli', is written over the typed name of the secretary.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>